# **DOSSIER DE PRESSE**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE MAI 2023 GRANDANGOULÊME

- FEUILLE DE ROUTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
  - a. Évolution des services Möbius
  - b. Développement écosystème territorial Hydrogène
  - c. Charte intercommunale de Logistique urbaine durable (Interlud)
- CESSION DU CENTRE SPORTIF DE LA ZONE DES MONTAGNES



# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME MAI 2023**

# • FEUILLE DE ROUTE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### Une feuille de route co-construite pour un avenir durable

Face aux défis écologiques et énergétiques qui bouleversent l'équilibre de notre société, le territoire de l'agglomération a décidé de répondre à ces enjeux et agir de manière collective et coordonnée pour l'équilibre de vie et le bien-être de ses habitants.

En 2021, le projet d'agglomération a inscrit dans sa politique 3 grands axes prioritaires dont celui de la transition écologique et énergétique du territoire. Sa stratégie, évolutive et progressive, sera intégrée à l'horizon 2030. Cette priorité donne lieu aujourd'hui à une feuille de route.

Cette feuille de route, méthode instaurée depuis le nouveau mandat de 2021, est co-construite avec tous les services de l'agglomération, dans un esprit de concertation et de partage afin d'apporter des solutions expérimentales et innovantes. C'est aussi dans cet esprit que GrandAngoulême a construit son Pacte de Gouvernance, posant le principe d'une direction partagée qui coordonne le travail avec les communes afin de démontrer son ouverture aux acteurs du territoire.



Le 25 mai prochain, la feuille de route Transition écologique sera adoptée en assemblée lors du conseil communautaire.

#### Contenu de la feuille de route Transition écologique

- Cette feuille de route s'articule autour de 3 grandes ambitions (inspirées des engagements nationaux : climat, vivant et eau douce), auxquelles s'ajoute 1 ambition supplémentaire liée à la responsabilité de l'agglomération :
  - 1. Le climat : Réaliser la transition bas-carbone du territoire
  - 2. Le vivant : Préserver et régénérer le vivant
  - 3. L'eau douce : Protéger et assurer une gestion durable de l'eau
  - 4. Ambition supplémentaire : Renforcer l'exemplarité de GrandAngoulême
- De nombreux objectifs sont rattachés à chaque ambition, parmi eux :
  - La démarche Cartéclima! lancée en 2021, qui consiste à élaborer 4 documents qui visent la neutralité carbone et le zéro artificialisation net d'ici 2050 fixant des objectifs chiffrés. Entrée en viqueur progressive entre 2025 et 2026 (Ambition 1 : Réaliser la transition bas-carbone du territoire)
  - La réalisation d'un Atlas de la biodiversité intercommunale. Livraison en 2023 (Ambition 2 : Préserver et régénérer le vivant)

- L'élaboration d'un SCOT et d'un PLUI intégrant une vision globale du cycle de l'eau : protection des zones humides, gestion des eaux pluviales et d'assainissement, prévention des inondations ... (Ambition 3 : Protéger et assurer une gestion durable de l'eau)
- Le déploiement d'un plan de transition fixant l'objectif de réduction de 27% d'émission de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2021. Une quarantaine d'actions\* concernent l'ensemble des services de GrandAngoulême. Sur 3 ans à partir de 2023 (Ambition 4 : Renforcer l'exemplarité de **GrandAngoulême**
- \* Parmi la quarantaine d'actions de GrandAngoulême :
  - Nautilis : le remplacement de la chaudière à gaz par une chaufferie biomasse
  - L'élaboration et la mise en œuvre du SPASER (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables)
  - Le renouvellement de la flotte des véhicules légers thermiques par des véhicules électriques ou biogaz

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME MAI 2023** a. ÉVOLUTION DES SERVICES MÖBIUS

## Rappel

Depuis la mise en service du BHNS en septembre 2019, le service de transports Möbius a connu d'importantes évolutions avec la mise en place d'un réseau de transports restructuré en février 2020, mais aussi avec la mise en œuvre de parking-relais pour favoriser l'accès au coeur de l'agglomération par les transports en commun.

Le projet de territoire « GrandAngoulême 2030 », approuvé en décembre 2021, traduit une attente forte du territoire en matière d'adaptation et d'évolution de l'offre de mobilité. Aussi, le Schéma des Mobilités approuvé en décembre 2022 a pour objectif de fixer la feuille de route de GrandAngoulême et de ses partenaires sur les mobilités d'ici 5 à 10 ans.

Parmi les objectifs intégrés dans la feuille de route des Mobilités, il est prévu de « rendre le réseau de transports collectifs plus attractif ». En effet, après la mise en service du BHNS et d'un réseau restructuré, des améliorations peuvent être apportées en continu, afin de convaincre davantage d'usagers de se déplacer en transports collectifs. Ainsi, dans une logique d'amélioration continue des services du réseau Möbius, plusieurs études ont été réalisées par la STGA pour la saison 2023/2024.

Des études et des analyses ont été effectuées par la SPL STGA sur sollicitation de GrandAngoulême afin d'envisager différentes possibilités d'évolution de desserte.

Suite à la réalisation de ces études, le Vice-Président Mobilités Durables et Président de la STGA a échangé avec l'ensemble des communes concernées par ces évolutions afin de recueillir leurs observations sur ces principes d'évolution. Les études effectuées par la STGA ont également été partagées avec le groupe de travail Mobilités Durables du 14 mars 2023.

Au regard de l'ensemble des études et des analyses réalisées, et après échanges avec les communes, il est proposé de développer l'offre Möbius pour la saison 2023/2024 ainsi :

- Création de nouvelles lignes en périphérie d'Angoulême (horaires avec ou sans réservation), en correspondance avec les lignes régulières : Ligne 24 à Fléac et Asnières-sur-Nouère, ligne 25 à Champniers, ligne 32 entre Claix, Roullet St-Estèphe et La Couronne
- Amélioration de la desserte du guartier de l'Houmeau à Angoulême : ajout de la ligne 2 à la desserte du quartier (adaptation du tracé de la ligne actuelle)

- Réflexion en cours sur une navette électrique en coeur d'agglomération
- Amélioration de la desserte du centre équestre de GrandAngoulême : création de la ligne 34 permettant la connexion entre le centre équestre et le Centre Universitaire (liaison avec le BHNS)
- Développement du service de Transport à la Demande : création/modification de points d'arrêt (en concertation avec les communes) et développement du service avec création d'arrêts sur la commune de Plassac-Rouffiac

Ces modifications d'offres donneront lieu à un avenant au Contrat d'Obligation de Service Public entre GrandAngoulême et la SPL STGA. Sur le plan financier, la nouvelle offre Möbius est évaluée par la STGA à environ 460 K€ HT en année pleine (montant prévisionnel à actualiser sur la base des coûts de transports issus de l'appel d'offres en cours sur la sous-traitance).



### Fonctionnement du Transport à la Demande (TAD) :

- Ce service permet de voyager, à l'aller comme au retour, entre un point de correspondance et un arrêt de bus défini dans une zone TAD
- Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire au préalable de faire une inscription par téléphone au 05.45.65.25.35
- Chaque voyage doit faire l'objet d'une réservation
- Tous les points d'arrêt desservis et les horaires sont disponibles sur le site https://www.stga.fr

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME MAI 2023 b. DÉVELOPPEMENT ÉCOSYSTÈME TERRITORIAL HYDROGÈNE

#### Contexte national

La France souhaite développer la filière hydrogène pour décarbonner certaines activités professionnelles et consacre 9 milliards d'euros d'ici 2030 à ce projet durable et écologique.

Afin de développer son usage, l'ADEME a mis en place des appels à projet périodiques nommés « écosystèmes territoriaux ».

Les écosystèmes hydrogène correspondent à une zone, un territoire ou un espace géographique donné, sur lequel s'organisent simultanément une logistique de production et de distribution d'hydrogène, ainsi que des usages locaux de véhicules de transport de voyageurs ou de marchandise pour la mobilité ou des besoins industriels. Les appels à projets ADEME permettent de financer l'ensemble des briques de cet écosystème.

### GrandAngoulême, précurseur du développement de l'hydrogène

GrandAngoulême a été un acteur précurseur sur son territoire du développement de l'hydrogène en intégrant cette dimension dès la **conception du bâtiment Krysalide**.

Par la suite, l'agglomération a mené entre 2020 et 2022 deux études :

- une sur la production d'hydrogène sur le site de l'ancienne carrière Lafarge
- une sur la filière globale (usages potentiels, rayonnement, formation)

Fort du succès de ces trois expériences, **GrandAngoulême souhaite contribuer au développement d'une filière hydrogène** à travers <u>5 actions</u> :

- 1. Évolution de l'expérimentation « hydrogène » au sein du Technoparc Krysalide -> définir et investir les exutoires de l'hydrogène excédentaire.
- 2. Ressources foncières : identifier le besoin pour décarbonner la mobilité et développer des stations d'avitaillement multi-énergie, en accord avec le schéma Directeur des zones d'activité.
- **3.** Renforcer les scénarios de choix de carburation pour le matériel roulant lourd de l'agglomération par le biais d'une étude multi-énergie des véhicules liés aux compétences de la collectivité en 2023.
- 4. Rester en veille active sur le développement de la filière, notamment par l'adhésion à *France Hydrogène* et au suivi de la feuille de route Hydrogène de la Région Nouvelle Aquitaine animée par l'ADI.
- 5. Être facilitateur et accompagnateur des initiatives et des projets relatifs à l'hydrogène.

### Soutenir les entreprises pour un avenir plus vert

H2 Charente, notamment représenté par Hynoé, (développeur de solutions hydrogène) et PJ Invest (investisseur local) a sollicité GrandAngoulême pour développer un projet d'écosystème territorial.

La réussite d'un tel projet dans un contexte concurrentiel fort à l'échelle du territoire français **nécessite** l'accompagnement de l'agglomération auprès des acteurs privés.

Ainsi, GrandAngoulême démontre son soutien envers cette initiative en devenant partenaire pour une durée de 3 ans avec H2 Charente, et s'engage à travers 4 actions :

- 1. Faciliter l'accès à des données publiques pour définir les meilleures zones d'implantation des briques de l'écosystème
- 2. Soutenir le projet auprès des financeurs de projets d'écosystème
- 3. Faciliter la mise en relation entre les investisseurs et les usagers potentiels d'hydrogène du territoire
- 4. Accompagner l'entreprise avec un comité de pilotage pour le développement du projet

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME MAI 2023**

# c. CHARTE INTERCOMMUNALE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE

#### Contexte national

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), le ministère de la Transition écologique a retenu, le 27 février 2020, le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD).

Ce programme a pour vocation de créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie.

### Pourquoi GrandAngoulême va adhérer à cette charte?

Toute agglomération française, quelle que soit sa taille, est confrontée à la question du transport de marchandises en ville et du développement accéléré des flux logistiques.

Le développement accéléré des flux logistiques dû à l'éloignement des fonctions logistiques des villes, l'essor du e-commerce et les nouvelles pratiques de consommation ont poussé GrandAngoulême à intégrer cette dimension dans sa politique de mobilité.

GrandAngoulême a donc souhaité s'inscrire dans la démarche nationale InTerLUD initiée par le Cerema et Logistic Low Carbon.

En formalisant une charte d'actions à l'échelle de son territoire, GrandAngoulême se donne les moyens de remplir son rôle de prospective territoriale, de soutien du développement économique du territoire mais aussi de garant d'un territoire apaisé, respirable, contemporain.



## Un travail collaboratif pour l'émergence de 17 actions

La démarche collaborative de GrandAngoulême a ainsi permis de réunir l'écosystème de la mobilité des biens depuis octobre 2021 au cours d'ateliers de sensibilisation et de réflexion, puis lors de 3 ateliers de concertation en 2022, réunissant près de 60 partenaires issus du secteur privé et public. Cette concertation a abouti à 3 axes prioritaires qui ciblent 17 actions au service d'une logistique performante.

### Axe 1 : Accueil des véhicules sur l'espace public

- 1. Aménager les aires de livraison
- 2. Mettre en place un dispositif de contrôle des aires de livraison
- 3. Mettre en place des solutions de voirie partagée
- 4. Encourager les livraisons en horaire décalé
- 5. Lancer un pilote pour les livraisons en horaire décalé
- 6. Accompagner les communes de GrandAngoulême à la mise en place de points-relais/consignes
- 7. Intégrer la prise en compte des besoins logistiques dans les documents de planification
- 8. Mettre en place un Marché d'Intérêt Local
- 9. Mettre en place un dispositif logistique spécifique pour les périodes de festival

### Axe 2: Transition énergétique

- 10. Formaliser une stratégie des mobilités décarbonées
- 11. Favoriser par la réglementation les motorisations les plus vertueuses
- 12. Convertir les flottes des collectivités
- 13. Intégrer des critères de jugement des offres « logistique urbaine durable » dans les appels d'offres
- 14. Sensibiliser aux répercussions environnementales de la logistique

### Axe 3 : Mobilités et besoins de stationnement des artisans

- 15. Édition d'un quide de bonnes pratiques et ateliers de sensibilisation
- 16. Aides aux artisans dans le cadre d'un changement de pratique
- 17. Harmonisation des principes d'occupation de l'espace public pour travaux





Pour plus d'informations sur la Charte intercommunale de logistique urbaine durable, consultez le site de GrandAngoulême via l'adresse suivante :

http://www.grandangouleme.fr/wp-content/uploads/2023/05/ GA-Charte-logistique-urbaine-vfin-BD.pdf

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME MAI 2023

# CESSION DU CENTRE SPORTIF DE LA ZONE DES MONTAGNES

#### Contexte

#### 2019

GrandAngoulême a sollicité le bureau d'étude AMB Conseil afin de réaliser un état des lieux du centre sportif de la zone des Montagnes. Suite à cette analyse, il en est ressorti que le potentiel du centre sportif était sous-exploité et manquait d'efficience générale (qualité d'accueil, fréquentation, recettes).

#### 2021

Suite à cet audit, le Schéma Directeur Immobilier révèle la nécessité de débloquer 1,2 M € de travaux pour une mise à niveau générale du bâtiment (performance énergétique, étanchéité couverture, remise en état des façades, peintures, revêtements...), remise en état des aires de jeu, remise aux normes (électricité, plomberie...). Il est alors décidé de céder l'équipement sportif au domaine privé.

#### 2022

GrandAngoulême reçoit une proposition d'achat du Centre Sportif par M. Dominique Poupeau au prix de 1,7 M €, ayant comme projet le développement et la diversification des activités sportives sur le site.

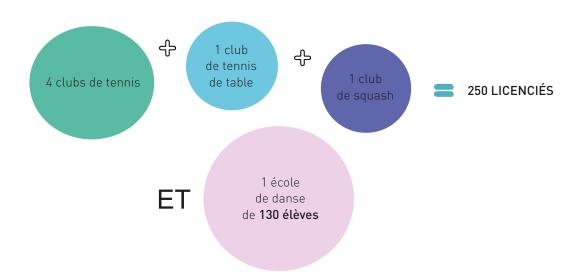
#### 10 novembre 2022

Le bureau communautaire donne son accord pour engager la mise en vente de l'équipement.

Depuis 2022, l'agglomération étudie les impacts sur la vie des clubs «résidents» et accompagne clubs et communes dans cette cession d'équipement.

Des réunions d'information ainsi qu'une enquête portée sur les habitudes de pratique des clubs ont été réalisées pour que l'agglomération puisse apporter des solutions concrètes et répondre aux besoins des utilisateurs.

#### Les clubs «résidents» concernés :



GrandAngoulême poursuit les discussions avec les communes pour répondre aux besoins des clubs du centre sportif des Montagnes afin qu'ils puissent être accueillis par d'autres structures et poursuivre leur pratique normalement.

Pour la saison 2023/2024, aucune modification d'usage n'est à prévoir pour les clubs résidents.

Sous réserve du bon déroulement de la vente du centre sportif pendant la période estivale, les futurs abonnements seront désormais à verser à Mr. Poupeau, nouveau propriétaire des lieux.

Le 31 août 2023 signe la fin des conventions des clubs avec le GrandAngoulême. La structure pourra ainsi être déclassée du domaine public.

#### **CONTACT PRESSE**

Pauline BARDOULAT
Chargée de communication et des relations presse
p.bardoulat@grandangouleme.fr
06 86 41 17 14 • | • 05 16 53 02 31